

Nouvelles pratiques sociales



L'autonomie des destinataires de l'action communautaire

Faits saillants d'une recherche collaborative

Michel Parazelli, Audréanne Campeau et Louis Gaudreau

Volume 29, numéro 1-2, printemps 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1043402ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1043402ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Parazelli, M., Campeau, A. & Gaudreau, L. (2017). L'autonomie des destinataires de l'action communautaire : faits saillants d'une recherche collaborative. *Nouvelles pratiques sociales*, 29(1-2), 201-223. <https://doi.org/10.7202/1043402ar>

Résumé de l'article

Si l'autonomie des organismes communautaires représente toujours un enjeu politique actuel, que savons-nous de l'autonomie à laquelle les destinataires de leurs actions peuvent accéder ? Afin de documenter et d'analyser les diverses représentations des pratiques d'autonomie qui circulent parmi les organismes communautaires québécois, une démarche de recherche collaborative a été mise en place depuis 2012 afin de mettre en discussions trois idéaltypes de pratiques d'autonomie auprès de huit responsables d'organismes et de huit destinataires fréquentant ces mêmes organismes dans la région de Montréal, de la Montérégie et du Centre-du-Québec. Ces idéaltypes (expertise, représentation et participation) représentent des positions occupées par les organismes sous forme de tensions entre ces trois idéaltypes d'une part, et entre les pratiques effectives, et celles idéalisées. Ainsi, diverses dynamiques positionnelles ont pu être documentées avec l'intention de favoriser un débat entre les acteurs communautaires sur les enjeux qui en découleraient pour la détermination des orientations de l'action communautaire et de sa contribution spécifique à la société.



NOTE DE RECHERCHE

L'autonomie des destinataires de l'action communautaire

Faits saillants d'une recherche collaborative

Michel PARAZELLI

Professeur-chercheur

École de travail social, Université du Québec à Montréal

Audréanne CAMPEAU

Étudiante à la maîtrise et adjointe de recherche

École de travail social, Université du Québec à Montréal

Louis GAUDREAU

Professeur-chercheur

École de travail social, Université du Québec à Montréal

Si l'autonomie des organismes communautaires représente toujours un enjeu politique actuel, que savons-nous de l'autonomie à laquelle les destinataires de leurs actions peuvent accéder? Afin de documenter et d'analyser les diverses représentations des pratiques d'autonomie qui circulent parmi les organismes communautaires québécois, une démarche de recherche collaborative a été mise en place depuis 2012 afin de mettre en discussions trois idéaltypes de

pratiques d'autonomie auprès de huit responsables d'organismes et de huit destinataires fréquentant ces mêmes organismes dans la région de Montréal, de la Montérégie et du Centre-du-Québec. Ces idéaltypes (expertise, représentation et participation) représentent des positions occupées par les organismes sous forme de tensions entre ces trois idéaltypes d'une part, et entre les pratiques effectives, et celles idéalisées. Ainsi, diverses dynamiques positionnelles ont pu être documentées avec l'intention de favoriser un débat entre les acteurs communautaires sur les enjeux qui en découleraient pour la détermination des orientations de l'action communautaire et de sa contribution spécifique à la société.

Mots-clés : Action communautaire, pratiques d'autonomie, destinataires, idéaltypes

If the autonomy of community organizations is still a current political issue, what do we know about the autonomy when it is claimed for the beneficiaries of their actions? In order to document and analyze the various representations of the autonomy practices that circulate among Quebec community organizations, the present paper is based on the work of a taskforce of researchers and community representatives established since 2012 in order to discuss three ideal types of autonomy practices with eight organization managers and eight beneficiaries attending these organizations in Montréal, Montérégie and Centre-du-Québec regions. These ideal types (expertise, representation and participation) represent diverse positions occupied by organizations in the form of tensions between these three ideal types on the one hand, and between actual practices and idealized ones. Thus, various positional dynamics have been documented with the intention of fostering a debate between the community actors on the issues that would arise for the determination of the orientations of the community action and its specific contribution to society.

Keywords: Community action, autonomy practices, beneficiaries, ideal types model

L'autonomie est depuis longtemps une revendication du mouvement communautaire au Québec. Les organismes la réclament autant pour leur propre gestion organisationnelle que pour les destinataires¹ de leurs interventions. Ils ont d'ailleurs obtenu une reconnaissance institutionnelle de leur autonomie avec l'adoption, en 2001, de la Politique gouvernementale en matière d'action communautaire (Québec, 2001). Toutefois, le secteur communautaire attend toujours les retombées réelles de cette politique et plusieurs organismes « jugent inacceptable que son application varie autant d'un ministère à l'autre, tout en n'étant pas appliquée du tout dans plusieurs cas » (Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), 2015). Ainsi, devant les résultats mitigés de cette politique (White, 2012), la revendication et le débat entourant l'autonomie conservent toute leur pertinence. Mais qu'en est-il de l'autonomie des destinataires de l'action communautaire ?

Alors que la question de l'autonomie des organismes a fait l'objet de fréquentes réflexions et analyses, peu de recherches ont traité directement du type d'autonomie que les organismes communautaires tentent de favoriser chez leurs destinataires et pour les communautés auprès desquelles ils interviennent. En effet, dans la littérature scientifique, la question de l'autonomie a plutôt fait l'objet de réflexions divergentes quant au rôle politique que doivent jouer les organismes communautaires dans le contexte québécois des réformes successives de l'organisation de la santé et des services sociaux, et quant aux enjeux découlant du virage en faveur du partenariat et des contrats de service dans le financement de l'action communautaire.

Quelles sont les conditions mises en place pour favoriser le développement de l'autonomie des destinataires de l'action communautaire au Québec ? Comment concevoir l'autonomie des destinataires dans un contexte où de plus en plus d'acteurs privés et publics (fondations, MTES, MSSS, etc.) tentent de redéfinir les pratiques d'action communautaire en fonction de leur propre logique ? Car plusieurs acteurs tentent d'utiliser les organismes communautaires pour rejoindre les « clientèles » ou les « personnes vulnérables » ciblées par leurs propres plans d'action, sans pour autant permettre à ces personnes de définir elles-

1. Le terme « destinataire » est utilisé ici comme une catégorie analytique en référence à l'ensemble des désignations possibles associées aux personnes et organismes qui « bénéficient » de l'intervention des organismes (ex. : usager.ère.s, participant.e.s, membres, bénéficiaires, client.e.s, les concerné.e.s, les plus vulnérables, etc.). Nous préférons ce terme car il ne désigne pas à l'avance un rôle particulier de ces personnes au sein des organismes communautaires, mais plutôt ce qui se joue dans le rapport de désignation qui est à l'œuvre, c'est-à-dire un processus de communication entre une organisation qui offre un projet d'intervention, et des personnes ou organismes visés par ce projet. La façon de définir le statut de ces personnes variera justement en fonction du type de projet d'intervention à communiquer.

mêmes leurs problèmes et d'exprimer leurs désirs de soutien. Ces acteurs gouvernementaux ou philanthropiques ont des idées assez claires des changements d'habitudes de vie qu'ils souhaitent voir adopter par certaines populations, ainsi que du rôle qu'elles devraient jouer dans la société. Mais cette vision est-elle partagée et négociée avec les destinataires de l'action communautaire, ceux-ci pouvant être considérés comme des bénéficiaires, des client.e.s, des usager.ère.s, des militant.e.s, des citoyen.enne.s, etc. ?

Dans cette note de recherche, nous faisons état de notre démarche de recherche collaborative en présentant un aperçu des résultats obtenus. Un rapport de recherche présentant de façon plus élaborée la problématisation et les résultats sera publié grâce à la collaboration du Service aux collectivités de l'UQAM en 2018.

L'AUTONOMIE SOUS INFLUENCES

Les transformations actuelles entourant le mode de gestion autoritaire des services publics de santé et de services sociaux québécois se répercutent sur les conditions dans lesquelles les organismes peuvent travailler au développement de l'autonomie de leurs destinataires. L'idéal d'autonomie défendu par les organismes communautaires est dès lors sérieusement éprouvé par les politiques d'austérité des gouvernements qui se sont succédé depuis le début des années 2000. Cette quête de l'équilibre budgétaire et du redressement des finances publiques s'est exacerbée avec la reprise du pouvoir du parti libéral québécois en 2014. Déjà, dans les années 2000, la diminution de l'accessibilité à certains services publics est décriée et perçue comme une des causes de l'augmentation de la fréquentation des organismes communautaires (Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM), 2000). Dans le contexte actuel, les témoignages d'organismes communautaires confirment également la « dégradation des conditions de vie de la population victime de plusieurs années de coupes dans les services publics et les programmes sociaux » (RQ-ACA, 2017, p. 4), dont l'une des conséquences est notamment l'impossibilité pour les organismes communautaires « de répondre à la croissance des demandes de soutien » (RQ-ACA, 2017, p. 4). Le RIOCM relève également « le manque de services et les besoins grandissants de la population » (RIOCM, 2017, p. 24) et précise que « [l]e contexte d'austérité accélère le rythme de travail des organismes » (RIOCM, 2017, p. 24). À l'instar d'autres auteurs, Alberola et Dubéchet (2012, p.147) associent la propension à valoriser un certain type d'autonomie au discours de rigueur adopté par de nombreux États au sujet de la gestion des finances publiques. Dans cette optique, les pouvoirs publics et les décideurs seraient enclins à « [...] rechercher une plus grande

mobilisation des individus et une sollicitation accrue de leurs capacités d'adaptation» (Alberola et Dubéchet, 2012, p.147). C'est-à-dire à faire la promotion d'une logique néolibérale qui se traduirait « [...] notamment par la volonté d'ajuster le moindre de nos comportements aux lois du marché en tentant de faire de chaque individu non un simple consommateur de biens ou de services, mais un entrepreneur de lui-même, et ce, en démultipliant la forme entreprise au sein du corps social » (Vrancken, 2011, p.17). Le développement de cette autonomie individuelle renverrait à l'injonction que le monde néolibéral actuel adresse aux individus et qui en appelle à la responsabilisation de chacun afin de se libérer de toute forme de dépendance, particulièrement envers l'État (Hache, 2007). Pour Chauffaut *et al.* (2003, p. 10-11), l'autonomie acquerrait ainsi une fonction sociale :

L'actuel contrat social semble encourager l'autonomie de chacun des membres de la société pour le bien commun : est autonome socialement une personne « productive », qui apporte une valeur ajoutée à l'effort national et ne s'inscrit pas, pour le dire sans ambages, dans un schéma « assistantiel ».

Ainsi, le mouvement communautaire n'échapperait pas à l'actuelle mobilisation générale des ressources d'intervention et d'action sociale pour inciter les destinataires à devenir autonomes et responsables de la réussite de leur propre vie ainsi que de son échec potentiel (au regard des normes néolibérales). La montée en puissance et en popularité de l'*empowerment* et des techniques de travail sur soi telles que les offres de *coachs* de toutes sortes, la multiplication des tests d'évaluation et les diverses médiations n'est pas étrangère à ce contexte (Parazelli et Bourbonnais, 2017). Les intervenant.e.s communautaires se buteraient-ils à un paradoxe idéologique majeur où favoriser l'autonomie des destinataires de leur intervention pourrait encourager leur responsabilisation plutôt que leur émancipation ?² : « Dans un tel contexte de gouvernement des comportements, comment éviter un asservissement des usagers ? Comment permettre une montée en généralité autorisant la critique, lorsque la liberté même des requérants de l'action publique semble potentiellement remise en cause ? » (Vrancken, 2011, p.18). Et, sans maintien de politiques sociales offrant des droits sociaux en matière de santé, d'emploi, de retraite, de logement,

2. Pour les besoins de cet article, disons que l'émancipation se distingue de la responsabilisation par l'affranchissement de l'autorité qu'elle vise à obtenir et l'expérience de la liberté politique qu'elle tend à faire vivre aux destinataires de l'action communautaire. La responsabilisation, quant à elle, correspond dans ce contexte à des injonctions visant à réguler les comportements des destinataires afin qu'ils puissent s'adapter aux conditions sociales de leur environnement (Parazelli et Bourbonnais, 2017).

de culture, et de famille, comment réunir des conditions de vie où l'autonomie des destinataires puisse être un projet réaliste ? (Vrancken et Macquet, 2012, p.79).

Par ailleurs, le flou conceptuel entourant des concepts comme l'« *empowerment* », l'« autonomie » et la « transformation sociale », au sein du milieu communautaire comme ailleurs, contribue à produire une diversité de significations et d'idéologies sociales susceptibles d'influencer différemment l'orientation que les organismes donnent à leur travail auprès des destinataires de leurs actions (Parazelli et Bourbonnais, 2017). Le débat sur le sens à donner au concept d'autonomie peut aussi avoir une incidence sur la pratique de l'action communautaire. Il impose aux organismes un exigeant travail de réflexion sur le type d'autonomie qu'ils souhaitent privilégier et sur les finalités qu'ils poursuivent (White et l'Équipe d'évaluation de la Politique [...], 2008). Cette réflexion apparaît d'autant plus pertinente que nombreux sont les organismes qui formulent leurs objectifs en disant « favoriser une autonomie individuelle et collective », travailler à « développer l'autonomie et le plein potentiel des individus », les aider « à se prendre en main » ou encore leur fournir des « outils pour pouvoir se développer ». Mais à quelles conceptions et dimensions de l'autonomie font référence ces organismes ?

Nous l'avons souligné, l'une des façons de définir l'autonomie est de la voir comme une injonction que le monde néolibéral actuel adresse aux individus et qui en appelle à la responsabilisation de chacun pour se libérer de toute forme de dépendance. Cette façon de concevoir l'autonomie tient dans l'ombre le fait que l'injonction à l'autonomie individuelle est un récit socialement construit :

Nul ne conçoit jamais spontanément que l'être-individu est une forme sociale — sans qu'il soit pour autant stupide ni aveugle, car c'est précisément cela, appartenir à la « société des individus » : s'attribuer, en valeur, le statut d'un agent créateur de la société... laquelle, en fait, vous socialise en tant qu'individu-qui-croît-s'autoproduire. Cette forme nouvelle, c'est l'autonomie-condition (Castel, 2012, p. 355-356).

En effet, nous savons tous que les individus sont « enchâssés (*embedded*) dans un contexte social, ethnique, religieux, etc. » (Le Coadic, 2006, p.329). Mais cette dimension collective de l'individu néolibéral serait en quelque sorte occultée par l'effet d'autorité de l'injonction naturalisant les instances émettant ces injonctions (Parazelli et Ruelland, 2017). Bref, un certain nombre de conceptions sociales coexisteraient tout en nourrissant différents idéaux de l'autonomie individuelle et collective.

UNE DÉMARCHE DE RECHERCHE COLLABORATIVE

Pour traiter de cette question de l'autonomie des destinataires de l'action communautaire, en 2012, le RQ-ACA et le RIOCM, ainsi que d'autres organisations (Relais-femmes, ROCLD, CLSC des Faubourgs), ont entrepris une démarche de réflexions avec des chercheurs de l'UQAM et membres du comité de rédaction de la revue NPS. Nous nous sommes alors engagés dans une démarche de recherche collaborative, c'est-à-dire une élaboration commune de la problématique et du protocole de recherche, de même qu'un certain niveau de contribution des répondant.e.s de notre échantillon. Pour Desgagné (1997, p. 384) :

La recherche collaborative n'exige pas que les praticiens se prêtent à des tâches liées à la réalisation de la recherche, au sens formel du terme ; ce qu'elle exige c'est leur participation de coconstructeurs, c'est-à-dire, avons-nous dit, leur engagement à explorer un aspect de leur pratique et à apporter leur compréhension en contexte du phénomène observé. En ce sens, l'activité d'exploration se présente sous deux facettes : pour le chercheur qui en fait un objet d'investigation, elle est activité de recherche et pour les praticiens qui en font une occasion de perfectionnement, elle est activité de formation.

Cette recherche avait pour objectif de développer et documenter, avec des groupes communautaires appartenant à différentes tendances, l'analyse des diverses significations que l'on donne aux pratiques d'autonomie dans le milieu communautaire, tout particulièrement à celles qui s'adressent aux populations visées par l'intervention. Nous souhaitions plus précisément répondre aux questions suivantes : En quoi consiste l'autonomie des destinataires de l'action communautaire, au-delà et à travers la diversité des positionnements des groupes relativement à leur autonomie organisationnelle ? Peut-on aborder cette question sans s'enfermer dans une opposition réductrice entre « vrais » et « faux » groupes communautaires ? Enfin, quels rapports politiques les groupes entretiennent-ils avec leurs destinataires au regard de l'autonomie et quelles sont les conséquences pouvant découler de l'adhésion à l'une ou l'autre des conceptions de l'autonomie ? En effet, sur le plan analytique, notre préoccupation n'était pas d'identifier la bonne définition de l'autonomie associée aux pratiques d'action communautaire, mais d'en repérer les diverses représentations qui circulent actuellement au sein des organisations. C'est pourquoi nous concevons l'autonomie de manière relative aux limites qu'impose l'inscription de toute action dans un univers normatif et, par conséquent, comme un projet visant l'élaboration de normes sociales pouvant donner naissance à des capacités

de penser et d'agir (Fontaine, 2013). C'est pourquoi il est nécessaire de définir l'autonomie de manière relationnelle, en faisant valoir que l'autonomie des individus se situe entre l'autonomie de base (être considéré comme un agent moral, avoir un statut de sujet politique) et un certain idéal d'autonomie à atteindre (émancipation, obtention de droits et autres statuts, responsabilisation, indépendance, etc.) (Ricard, 2010 ; Nemer, 2013) : « La reconfiguration sémantique du concept en termes d'«autonomie relationnelle» vise ainsi, contre les caricatures de l'individu autonome autorisant sa condamnation unilatérale, à inclure les conditions intersubjectives et sociales de l'autonomie au cœur même de sa définition » (Jouan et Laugier, 2009, p. 11).

Tous les partenaires convenaient de la difficulté à engager un débat sur ce sujet entre les acteurs communautaires eux-mêmes compte tenu du flou conceptuel et idéologique du concept d'autonomie et des jugements de valeurs qui les accompagnent. Il s'agissait dans un premier temps d'approfondir les différents concepts que sous-tend le thème de l'autonomie, incluant l'autonomie des destinataires des activités des groupes communautaires. L'équipe de recherche a d'abord convenu de se donner des repères théoriques en organisant des rencontres thématiques visant l'analyse de la littérature existante sur le concept d'autonomie et ses origines philosophiques, ainsi que sur l'évolution des pratiques de l'action communautaire au Québec.

Le partage d'expériences et la confrontation des points de vue ont également enrichi les réflexions entourant notre problématique et ont mené à l'élaboration et à la validation collective d'idéaltypes représentant trois tendances qui se dégagent des pratiques communautaires actuelles au Québec³. Il importe de préciser ici que les trois idéaltypes retenus furent le fruit d'un processus d'analyse collective résultant de la conjugaison de l'expérience de certains partenaires du milieu communautaire (de 10 à 30 ans d'expérience) avec les diverses problématisations de l'autonomie sociale soumises par les chercheurs principalement. Voyons plus en détail ces trois positionnements idéaltypiques.

Ces idéaltypes ont été constitués à partir de trois critères : 1) les différents mandats que se donnent les groupes communautaires afin de favoriser l'autonomie des destinataires de leur action, 2) les diverses finalités qu'ils poursuivent et 3) le type de reconnaissance politique qu'ils recherchent. Voici un aperçu des trois représentations identifiées par les partenaires de la démarche de recherche (voir aussi le tableau synthèse ci-dessous) :

3. La constitution d'idéaltypes s'appuie sur des références théoriques associées à la sociologie compréhensive de Weber (2011).

a) Mandat d'expertise déléguée : La première position est celle dont la légitimité provient d'un mandat d'expertise sur un problème donné. L'organisation reçoit ce mandat par délégation de l'État, via des contrats de service, ou encore s'automandate par l'embauche d'experts. L'organisation est ainsi mandatée pour travailler comme experte d'une problématique sociale et cherche à obtenir la reconnaissance de ses compétences professionnelles. La finalité qui accompagne ce type de position est l'adaptation sociale des destinataires à la société. On peut alors parler d'une autonomie orientée des personnes destinataires qui reçoivent le service avec peu de pouvoir d'en négocier la normativité.

b) Mandat de représentation : La seconde position fonde sa légitimité sur un mandat de représentation de personnes vivant les mêmes conditions sociales d'oppression. L'organisation vise à développer l'autonomie des destinataires en exprimant publiquement des désaccords sur certaines pratiques ou politiques sociales qui affectent négativement les destinataires représentés, et ce, au-delà des membres actifs du groupe. On peut parler ici d'une autonomie anticipée. La visée principale est le changement structurel par le développement d'une conscience politique critique. La reconnaissance recherchée est le droit de critiquer et de revendiquer des changements sociaux.

c) Mandat de participation : La troisième position tire sa légitimité du mandat de favoriser la participation des destinataires aux actions de l'organisation et aux prises de décision les concernant. La finalité de l'organisation est de favoriser l'expérimentation collective d'appropriation d'actes sociaux. La reconnaissance revendiquée est celle du pouvoir des destinataires d'identifier leurs problèmes et de définir les solutions qu'ils jugent les plus appropriées. L'autonomie des destinataires fait ainsi l'objet d'une négociation partagée avec les autres acteurs de l'organisation qui acceptent de soutenir leurs initiatives.

TROIS CONCEPTIONS IDÉALTYPIQUES
des pratiques d'autonomie envers les destinataires

Mandats Dimensions	Mandat d'expertise Déléguée	Mandat de Représentation	Mandat de participation
Légitimité	Solutionner un problème social, économique ou de santé grâce à une expertise	En contexte de conflit, exprimer publiquement des désaccords (polit. sociales ou mesures inst.) affectant un groupe de destinataires représentés	Favoriser la participation des destinataires aux actions et au processus de décisions de l'association les concernant
Finalité	L'adaptation sociale des Destinataires	Le changement structurel	Expérimenter collectivement l'appropriation d'actes sociaux et d'espaces de reconnaissance des destinataires
Reconnais- sance recherchée	Nouvelles compétences Professionnelles	Le droit de critiquer et de revendiquer des changements sociaux, économiques et politiques	Le pouvoir des destinataires de définir leurs problèmes et des projets de solutions
Type d'autonomie visée	Autonomie orientée (rappel d'une normativité existante)	Autonomie anticipée (absence des destinataires visés)	Autonomie partagée (normativité négociée)

Ce travail de qualification d'une variété de positions orientant les pratiques communautaires d'autonomie auprès de leurs destinataires nous a permis ainsi d'ouvrir le débat sur l'autonomie de l'action communautaire, au-delà des traditionnels clivages entre groupes dits autonomes et ceux qui ne le seraient pas. Cet objectif visant à rendre possible le débat démocratique exigeait de concevoir cette grille d'analyse pouvant rendre compte des positionnements des organismes en fonction des représentations que les acteurs se faisaient eux-mêmes de leurs pratiques d'autonomie. Nous avons donc testé cette grille d'analyse auprès de quelques groupes communautaires de Montréal et de Sherbrooke dont les répondant.e.s se sont tous et toutes reconnu.e.s dans l'un et/ou l'autre des positionnements idéaltypiques. Les résultats ont démontré la pertinence de poursuivre la démarche dans le contexte d'une recherche qualitative, en vue d'offrir aux organismes un cadre d'analyse et de réflexion, ainsi que des outils d'animation leur permettant de revoir leurs pratiques et les rapports avec les destinataires de leurs actions, pour assurer que ces dernières correspondent davantage à leurs aspirations. Ainsi, nous avons poursuivi la recherche avec un échantillon de huit organismes communautaires auprès des responsables

et des destinataires de leurs actions. Avant de présenter certains de nos résultats, jetons un coup d'œil sur la composition de l'échantillon et sur le cadre d'entretien de groupe.

L'ÉCHANTILLON

Le recrutement des répondant.e.s composant notre échantillon s'est effectué au sein du bassin général des organismes se définissant comme communautaires qu'ils soient considérés comme autonomes, alternatifs ou complémentaires. L'intérêt de cette ouverture au domaine communautaire pris largement nous a permis de mettre en dialogue des acteurs communautaires qui ne partageaient pas nécessairement les mêmes représentations quant à la finalité de l'action communautaire de façon à favoriser le débat et les réflexions pendant l'entretien sur l'orientation de l'autonomie qu'ils favorisent auprès de leurs destinataires. Nous voulions aussi considérer le point de vue du destinataire sur le positionnement de l'organisme où il était impliqué en relation avec le point de vue d'un responsable du même organisme. Nous avons délibérément cherché à diversifier les types d'approches (insertion sociale, défense de droits, éducation populaire, etc.) de même que les populations desservies (jeunes, locataires, familles, personnes âgées, etc.) et l'espace géographique (centre-ville de Montréal et des régions extérieures à la région métropolitaine). Il s'agissait d'explorer les différences d'orientation en fonction de la diversité des pratiques d'action communautaire dites autonomes ou non. Même si notre échantillon n'était pas représentatif, l'exigence d'exemplarité nous a incités à sélectionner plus de femmes que d'hommes afin de refléter la réalité du communautaire à ce niveau. Voici l'échantillon que nous avons réussi à former à partir de ces critères :

8 ORGANISMES, 8 ENTREVIUES DE GROUPES, 3 RÉGIONS,
16 participant.e.s, 12 femmes, 4 hommes (25 % d'hommes, 75 % de femmes)

Régions	Organisme (codes)	Domaine d'intervention	Destinataires	Responsables
Montréal	Organisme 1	Bien-être des personnes âgées	Homme	Femme
	Organisme 2	Alphabétisation	Homme	Homme
	Organisme 3	Jeunes en difficulté (itinérance)	Femme	Femme
	Organisme 4	Santé mentale	Femme	Homme
Montérégie	Organisme 5	Droit au logement	Femme	Femme
	Organisme 6	Améliorer les conditions de vie (familles et personnes dans le besoin)	Femme	Femme
Centre-du-Québec	Organisme 7	Famille et allaitement	Femme	Femme
	Organisme 8	Aide aux personnes à faible revenu	Femme	Femme

Huit entretiens semi-directifs de groupe d'une durée de trois heures ont été réalisés (Mongeau, 2008 ; Quivy et Campenhoudt, 2011) dont chacun impliquait deux répondant.e.s ayant le même statut et deux animateur.trice.s. Ces entretiens se sont déroulés de la manière suivante :

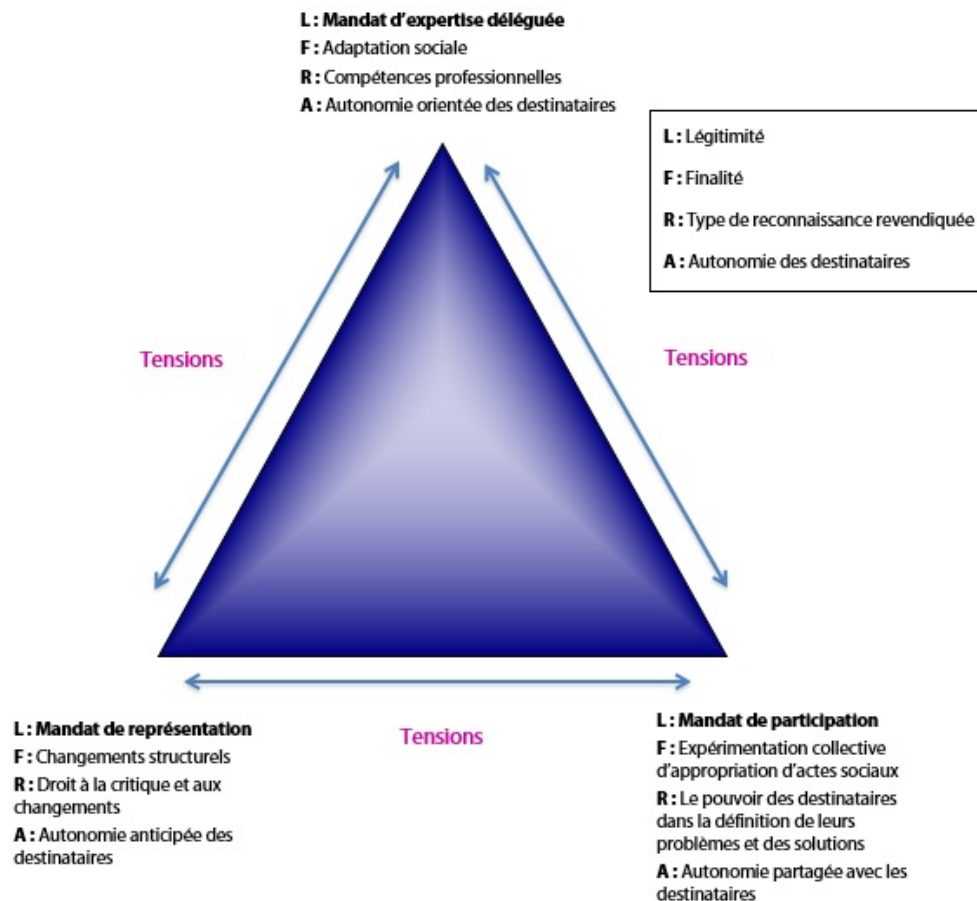
- 4 entretiens réunissant chacun deux responsables de deux organismes différents (au total 8 personnes).
- 4 entretiens réunissant chacun deux destinataires de deux organismes différents (au total 8 personnes).

Le choix méthodologique de regrouper deux organismes différents par entretien relève de la démarche exploratoire préalablement réalisée avec l'équipe de recherche où les interactions entre les responsables de différents organismes au sein des entrevues s'étaient montrées pertinentes et riches en termes de discussions soulevées ; la confrontation des points de vue stimulant les réflexions des répondant.e.s. Ceux-ci nous ont également confirmé que ce type d'entretien permettait de mieux situer les pratiques d'autonomie de l'organisme au sein du schéma ; exercice facilité par la comparaison avec un autre point de vue.

L'ENTREVUE DE GROUPE

L'entretien comportait deux parties. Dans un premier temps, nous demandions aux répondant.e.s de nous décrire globalement l'organisme au sein duquel ils intervenaient (responsables) ou qu'ils fréquentaient (destinataires) afin d'avoir une vue d'ensemble sur le contexte organisationnel. Nous les invitions donc à aborder la mission, les objectifs, les activités, les modalités de prise de décision menant à l'action (structure décisionnelle), etc. Dans un deuxième temps, nous présentions le schéma d'analyse qui leur avait préalablement été remis afin de répondre à des questions d'éclaircissement au besoin, et dans le but de les inviter à nous indiquer s'ils reconnaissaient les pratiques de leur organisme au sein d'une, de plusieurs ou d'aucune des positions présentées. Dans l'éventualité où ils ne reconnaîtraient pas la pertinence ou la justesse d'un idéaltype, nous leur demandions de nous proposer une formulation plus adéquate ou d'en ajouter un autre en cas d'omission d'un positionnement non considéré par le schéma d'analyse des pratiques.

SCHÉMA D'ANALYSE DES PRATIQUES



LES RÉSULTATS

Les entrevues ont fait l'objet d'une analyse des positions occupées et désirées que les répondant.e.s ont identifiées en fonction des idéaltypes du schéma d'analyse. De plus, des tensions entre les idéaltypes ont pu être dégagées. Il s'agissait d'accéder à une compréhension plus précise de la façon dont s'actualise chaque idéaltype au sein des organismes communautaires sélectionnés (selon les responsables et les destinataires). Et comme nous cherchions à identifier les zones de tensions dans une perspective dynamique (écart ou conjonction entre les positions idéaltypiques occupées et désirées), nous avons fait l'exercice de positionner visuellement les organismes au sein de deux schémas (voir Schéma 1 et 2 en annexe) en distinguant les positionnements considérés par les répondant.e.s comme « occupés » de ceux considérés comme « désirés » afin d'aborder aussi les problèmes qui semblaient se présenter aux organismes souhaitant mettre en œuvre leurs pratiques d'autonomie vers un idéaltype correspondant à leur orientation.

Sur la pertinence du schéma d'analyse des pratiques

Pour les 16 répondant.e.s, les trois positionnements idéaltypiques du schéma d'analyse correspondaient bien au répertoire de leurs représentations concernant l'orientation de leurs pratiques d'autonomie. Les répondant.e.s nous ont tous dit se situer à l'intersection des trois idéaltypes qui traversent l'action de leur organisme, mais avec une tendance plus ou moins marquée vers l'un ou l'autre des idéaltypes. Et, à la fin des entretiens, tous/tes les répondant.e.s nous ont dit que le schéma d'analyse leur permettait de mettre des mots sur des pratiques en les amenant à faire le point sur l'adéquation de celles-ci à leur idéal, ainsi que de réfléchir aux obstacles qui se présentaient à eux pour y arriver. Pour notre part, nous confirmons l'intérêt de ce type d'entrevue qui dynamise la réflexivité des répondant.e.s en étant l'un et l'autre contraints de mesurer l'écart ou la proximité de sa position avec celle de l'autre. En ce sens, l'un de nos objectifs visant à favoriser le débat sur cette question est bel et bien atteint avec le choix d'une animation en duo autour de ce schéma d'analyse. Deux responsables d'organismes nous ont dit qu'ils allaient utiliser le schéma d'analyse avec leurs collègues. Il faut toutefois considérer les résultats de cette investigation qualitative comme significatifs dans le temps donné de l'entretien, à l'image d'une photo prise à un moment donné.

Les positionnements occupés et désirés

Afin d'obtenir un point de vue comparatif des résultats concernant le positionnement des répondant.e.s, nous avons situé l'ensemble des positions adoptées par les huit responsables d'organisme et les huit destinataires interviewés à l'intérieur du schéma d'analyse qui a servi à la discussion des entretiens (voir annexe). Le schéma 1 présente les positionnements que les responsables nous ont dit occuper au regard de leurs pratiques d'autonomie auprès des destinataires, et les positionnements que les destinataires disent reconnaître des pratiques des organismes où ils sont impliqués. Le schéma 2 correspond aux positionnements désirés ou idéalisés selon les responsables et les destinataires. Il faut comprendre le positionnement des répondant.e.s dans la forme triangulaire du schéma comme étant le résultat pondéré qualitativement par eux-mêmes d'une tension entre les trois idéaltypes qui varie selon les responsables et les destinataires. Dans le cadre de cette note de recherche, nous présentons des exemples de positionnements parmi les répondant.e.s de quatre organismes (responsables et destinataires) de façon à offrir un aperçu du contenu de notre rapport de recherche à venir. Après quoi, nous ferons part de quelques constats préliminaires sur l'ensemble de l'analyse des résultats.

Quelques exemples de positionnement

Organisme 1 (services aux personnes âgées) : Commençons avec une responsable et un destinataire d'un organisme communautaire œuvrant auprès des personnes âgées à Montréal. Cet organisme a comme objectif de répondre aux besoins des personnes âgées tels que compenser la perte d'autonomie dans la mobilité, briser l'isolement et assurer une sécurité alimentaire. Parmi les trois idéaltypes, la responsable de cet organisme a identifié le mandat d'expertise comme le principal idéaltype auquel associer les pratiques de son organisme, et de façon moindre les mandats de participation et de représentation. Outre l'apport de services concrets d'accompagnement pour favoriser l'autonomie fonctionnelle dans la vie quotidienne des personnes âgées, la responsable de cet organisme accorde une importance au fait que la personne puisse agir par elle-même, qu'elle se responsabilise vis-à-vis ses actions. Sur le plan des pratiques d'intervention, l'organisme cherche à enrichir les connaissances de la personne et à l'orienter dans ses décisions tout en respectant les décisions prises par cette dernière. Afin de favoriser la mise en action des personnes âgées, la responsable nous dit travailler beaucoup au développement de la confiance et de l'estime de soi des destinataires. En ce qui concerne le destinataire, il associe lui aussi les pratiques de l'organisme à la position de l'expertise étant donné le travail des intervenants sur l'estime de soi des destinataires, l'organisation d'activités qui brisent leur isolement et les dépannages ponctuels. Pour la responsable de cet organisme, la position de participation plus marginale s'apparente aux moments informels de consultation des personnes âgées concernant le programme des activités et la participation des destinataires aux activités elles-mêmes. Le mandat de représentation tout aussi marginal correspondrait à quelques avis émis par l'organisme sur des modifications de politiques ou de règlements. Tous les deux se disent satisfaits du positionnement actuellement occupé.

Organisme 2 (éducation populaire) : Le deuxième organisme est un centre d'éducation populaire et d'alphabétisation de Montréal visant l'amélioration des conditions de vie des personnes. Le responsable nous a dit situer les pratiques de son organisme au centre des trois idéaltypes. L'expertise correspondrait aux services qu'ils offrent dans le cadre d'un contrat de services d'accueil et d'intégration avec le ministère de l'Immigration. La participation renverrait à l'organisation d'activités par les destinataires, et leur présence importante sur le CA de l'organisme. Quant à la représentation, elle référerait aux luttes militantes que l'organisme mène pour défendre les pratiques d'éducation populaire et les droits des opprimés. Par contre, le responsable spécifie qu'il souhaiterait se rapprocher davantage de la position associée au mandat de participation des destinataires et de mieux

relever le défi de ne pas orienter ou influencer leurs décisions concernant les pratiques ou les projets à développer. Pour le destinataire de cet organisme, la position occupée par l'organisme serait plutôt celle de la participation en dominante et la représentation en second. Contrairement, au responsable, il ne voyait pas la position de l'expertise présente dans l'organisme, position attribuée par le responsable à d'autres aspects des activités du centre. Il souligne que ce sont les membres des groupes d'alphabétisation qui proposent et organisent, avec l'aide des animateurs au besoin, des sorties et activités déterminées en groupe. Il en est de même pour l'organisation des actions collectives comme la participation à des manifestations par exemple. Il valorise l'importance de la participation au CA (4 sur 11 sont des destinataires) et la possibilité d'orienter les décisions en fonction des intérêts des destinataires. Pour lui, la position occupée telle que décrite convient bien à celle qu'il désire.

Organisme 3 (insertion des jeunes en difficultés) : Le troisième organisme est un organisme d'insertion sociale des jeunes situé à Montréal offrant des repas, des plateaux de travail, des logements de transition et de l'accompagnement individuel. La responsable identifie le mandat d'expertise comme étant la principale position occupée par les pratiques de son organisme et qui visent l'adaptation des jeunes aux exigences de la vie sociale. L'inscription des pratiques de l'organisme au sein du mandat de représentation se fait en mode mineur et par le biais d'une participation aux tables de concertation et regroupements pour défendre les droits des jeunes. Même chose pour le mandat de participation qui se manifesterait, selon elle, par la présence des jeunes aux ateliers, bref par l'acceptation de l'offre d'activités mises en place par l'organisme. La responsable a toutefois exprimé son désir de renforcer la position de participation pour être en mesure de mieux représenter les jeunes, défi difficile nous a-t-elle dit. Le destinataire de cet organisme situe plutôt les pratiques de celui-ci dans le mandat de participation. Elle souligne que l'intervention lui apparaît insuffisamment encadrée et que les intervenants attendent souvent que les jeunes trouvent des solutions par eux-mêmes. En ce sens, elle affirme préférer le mandat d'expertise qui, à son avis, est plus susceptible de résoudre les problèmes rencontrés par les destinataires. Si elle dit apprécier l'absence de jugement dans l'écoute des jeunes, des moyens plus directifs seraient plus efficaces pour orienter la sortie de la misère.

Organisme 6 (Centre communautaire multiservices) : Le dernier exemple est un centre communautaire situé en Montérégie et qui offre de multiples services aux personnes et familles défavorisées pour améliorer leurs conditions et les aider à s'en sortir. La responsable situe les pratiques de son organisme entre l'expertise et la participation. Selon

elle, l'expertise se traduit par la cuisine collective, les repas et le programme de retour à l'emploi qui tendent à orienter l'autonomie des personnes qui souhaitent améliorer leurs habiletés individuelles et acquérir des compétences sociales et professionnelles. Ces activités permettraient aux gens de faire des pas de plus pour leur autonomie (travailler l'estime de soi, briser l'isolement, se socialiser, etc.). Il y a 5 employés et près de 300 bénévoles. Aucun destinataire ou employé ne siège sur le CA pour des raisons d'efficacité et de compétences insuffisantes nous a-t-elle dit. Du côté de la participation, c'est plus au niveau de la consultation qu'elle se situe (comité de participants), en dehors des instances formelles (comme pour les organismes 1 et 3). Parfois, cela conduit à l'organisation d'activités extérieures à l'organisme. L'occupation de cette position est considérée par la responsable comme tout à fait satisfaisante. Même son de cloche pour la destinataire de cet organisme qui situe les pratiques de l'organisme dans un mandat d'expertise principalement pour aider les gens à devenir autonomes et qui ont besoin d'être encadrés pour bien fonctionner individuellement et socialement (faire l'impôt, la cuisine, un budget, etc.) ainsi qu'à briser l'isolement. Elle confirme les propos de la responsable en disant que si les décisions se prennent sans les destinataires, il y a quand même des consultations et des projets qui sont proposés par les destinataires comme des piqueniques ou une sortie à la plage. Quant à la position désirée, elle coïncide aussi avec la position déjà occupée, car, selon elle, le but est de ne plus dépendre de personne d'autre que de soi-même. L'expertise de l'organisme agirait alors comme premier filet de sécurité et en tant que première étape vers l'autonomie. Ce n'est que par la suite qu'une participation peut être possible, comme elle, dans les cuisines collectives où elle a occupé une place de relation d'aide auprès des autres. Selon elle, l'autonomie implique une mise en action personnelle pour résoudre ses problèmes.

ÉLÉMENTS D'ANALYSE PRÉLIMINAIRE

En observant les résultats illustrés par le schéma des *positionnements occupés* (schéma 1) résultant des huit entretiens, nous pouvons identifier une première tension entre l'occupation actuelle des positions associées à l'idéaltype du mandat d'expertise déléguée et celle associée à l'idéaltype du mandat de participation. La position associée à la représentation constitue le parent pauvre des pratiques concernées par notre échantillon. Sur le plan des différences de positionnement entre les destinataires et les responsables du même organisme, on peut voir que seuls deux organismes (3 et 4) manifestent un écart important entre l'identification du positionnement occupé par le responsable et le positionnement occupé identifié par le destinataire. Lorsqu'on observe le schéma des

positionnements désirés (schéma 2), on remarque un mouvement des responsables vers le pôle de la participation, mandat à mettre de l'avant en regard de leur façon de comprendre la finalité de leur organisme. Cette tension entre expertise et participation se polarise davantage entre les destinataires et les responsables de cinq organismes lorsque nous abordons le positionnement désiré.

Même si notre échantillon de huit organismes ne peut pas être qualifié de représentatif, les résultats semblent indiquer la présence d'un enjeu qui interpelle fortement le milieu communautaire. Il s'agit d'un écart face aux pratiques soutenant les expériences d'appropriation des actes sociaux des destinataires au profit de pratiques de prise en charge ou d'encadrement des destinataires en quête de solutions ou d'amélioration de leurs conditions de vie. Et ce besoin d'être orientés par des intervenant.e.s détenant une certaine expertise a été fréquemment exprimé par les destinataires eux-mêmes dont cinq sur huit ont dit désirer que l'organisme s'oriente vers ce positionnement pour les destinataires perçus comme n'ayant que très peu d'autonomie et de compétences. L'imposition d'une orientation qui va en ce sens de la part des bailleurs fonds, et la présence de plus en plus importante de professionnels sur les conseils d'administration, ne sont donc pas les seules raisons évoquées expliquant cette tension. L'injonction à la responsabilisation individuelle et l'acquisition de compétences adaptées aux conditions socioéconomiques actuelles semblent créer une pression chez les destinataires dont certains en montrent des signes d'intériorisation. En effet, les destinataires ont, pour la plupart, parlé de développement d'habiletés, de l'importance de s'engager dans une démarche active et, à l'instar de plusieurs responsables, ils ont aussi soulevé l'idée d'être en mouvement, de se mettre en action, et insisté sur le côté temporaire de leur recours à l'organisme fréquenté. Ceci dit, nous avons également remarqué que, sur les trois destinataires situant leur organisme au sein des mandats de représentation et de participation (destinataires 2-4-5) et se disant satisfaits de ce type de pratiques, les destinataires 4 et 5 se sont dites fières de ne plus avoir besoin de l'encadrement associé au mandat d'expertise étant donné l'autonomie désirée acquise.

Du côté des responsables, l'on reconnaît l'importance d'orienter les actions dans une perspective de négociation avec les destinataires et de prise en compte de leurs points de vue au niveau des pratiques et de l'autonomie à développer. Mais les difficultés pour emprunter ce chemin produisent chez plusieurs un sentiment de dépassement face aux types de stratégies à mettre en œuvre pour y arriver. Les responsables ont communément soulevé la grande maturité exigée par l'inscription des pratiques communautaires au sein du mandat

de participation. Maturité nécessaire autant de la part des intervenants que des destinataires de l'intervention. Par ailleurs, les propos des responsables montrent qu'il s'avère difficile, voire impossible, de favoriser la participation des destinataires dans la prise de décision qui les concerne ou encore dans l'orientation des activités sans les influencer d'une quelconque façon. Cette influence peut se faire de manière consciente ou inconsciente. En effet, en raison de l'expertise que détient parfois l'intervenant.e vis-à-vis du destinataire, travailler à limiter cette influence peut représenter un défi majeur.

Nous avons aussi relevé un autre type de raisonnement de la part de la majorité des répondant.e.s qui consistait à soutenir que les organismes ont intérêt à offrir une diversité d'orientations de pratiques (les trois idéaltypes). En ce sens, ils avancent que cet éventail de pratiques risque davantage de combler les besoins d'une plus grande diversité de personnes, et ce, à travers les différentes étapes de leur vie (urgence, besoins de base, etc.). L'état d'urgence dans lequel se trouve le destinataire est d'ailleurs souvent mobilisé comme justification de la tension vécue entre une plus grande volonté d'inscrire ses pratiques au sein du mandat de participation et des pratiques se rapprochant davantage du mandat d'expertise. Reconnaître le pluralisme des positionnements de l'action communautaire peut certes démontrer une attitude démocratique au sein des organismes, mais peut-être aussi vouloir exprimer le droit de poursuivre ses orientations sans les soumettre au débat. Sur ce plan, les résultats de cette recherche peuvent aussi être compris comme traduisant un enjeu affectant l'ensemble des pratiques d'action sociale autant ici comme ailleurs (Chauvière, 2017, p. 215) :

Enfin, le standard de l'usager entraîne-t-il plutôt l'effacement du citoyen politique par réduction de sa participation dans la cité au seul usage individuel des services qui lui sont proposés ou dont il est l'ayant droit ? Ou bien, est-il, au contraire, une source d'enchérissement de la citoyenneté, en lui ouvrant de nouveaux espaces d'intervention dans les domaines communs ou d'intérêt général ?

Bref, ces quelques constats préliminaires montrent que l'utilisation du schéma d'analyse des positionnements de l'action communautaire en regard des pratiques d'autonomie des destinataires permet bel et bien de réfléchir sur celles-ci sans verser dans le seul jugement de valeur. La plupart des répondant.e.s nous ont dit avoir apprécié l'entretien, car il leur permettait de faire le point sur leurs pratiques et de réfléchir sur la façon de les comprendre. C'est pourquoi notre équipe prévoit restituer les résultats de recherche auprès des organismes communautaires participants et sonder l'intérêt auprès de

ces derniers pour organiser un débat sur les orientations normatives des pratiques communautaires d'autonomie envers leurs destinataires.

SCHÉMA 1

Positionnements occupés de l'action communautaire selon 8 responsables et 8 destinataires d'organismes

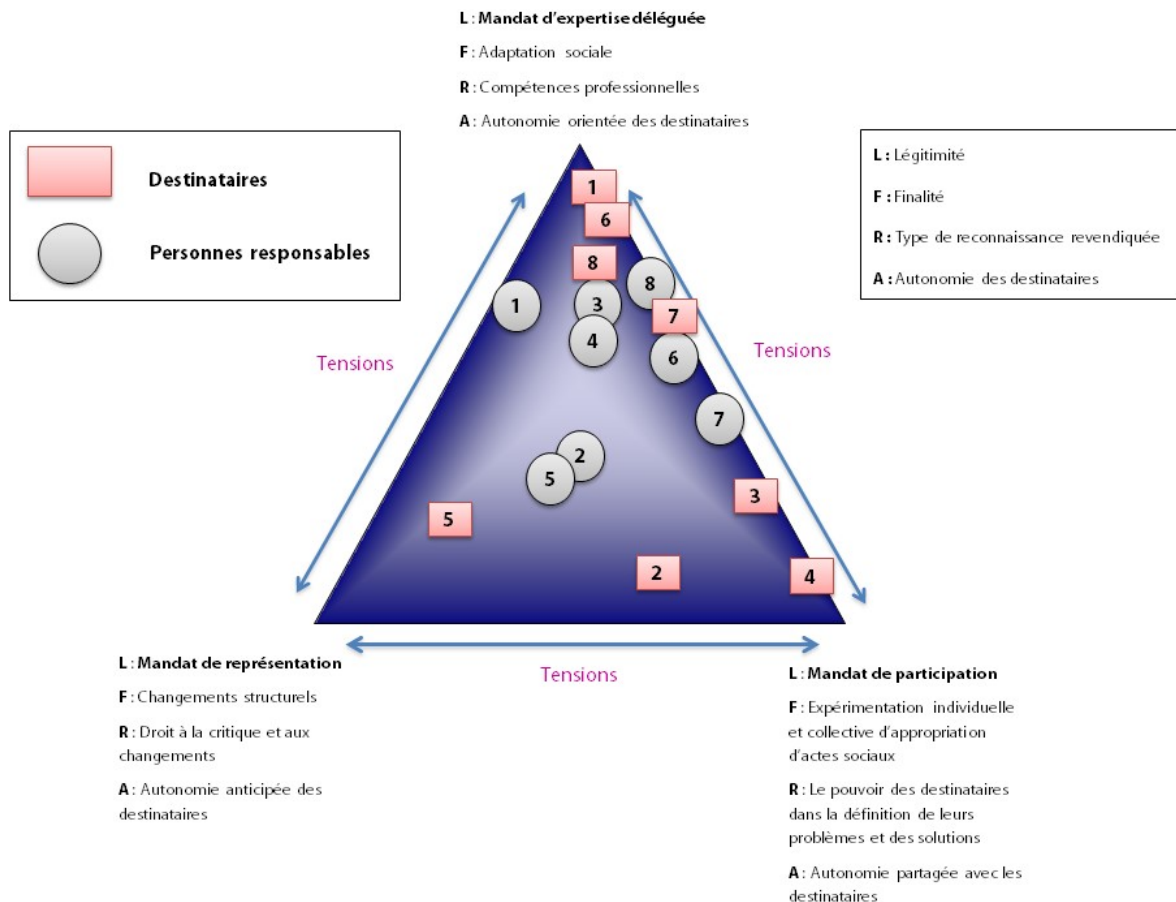
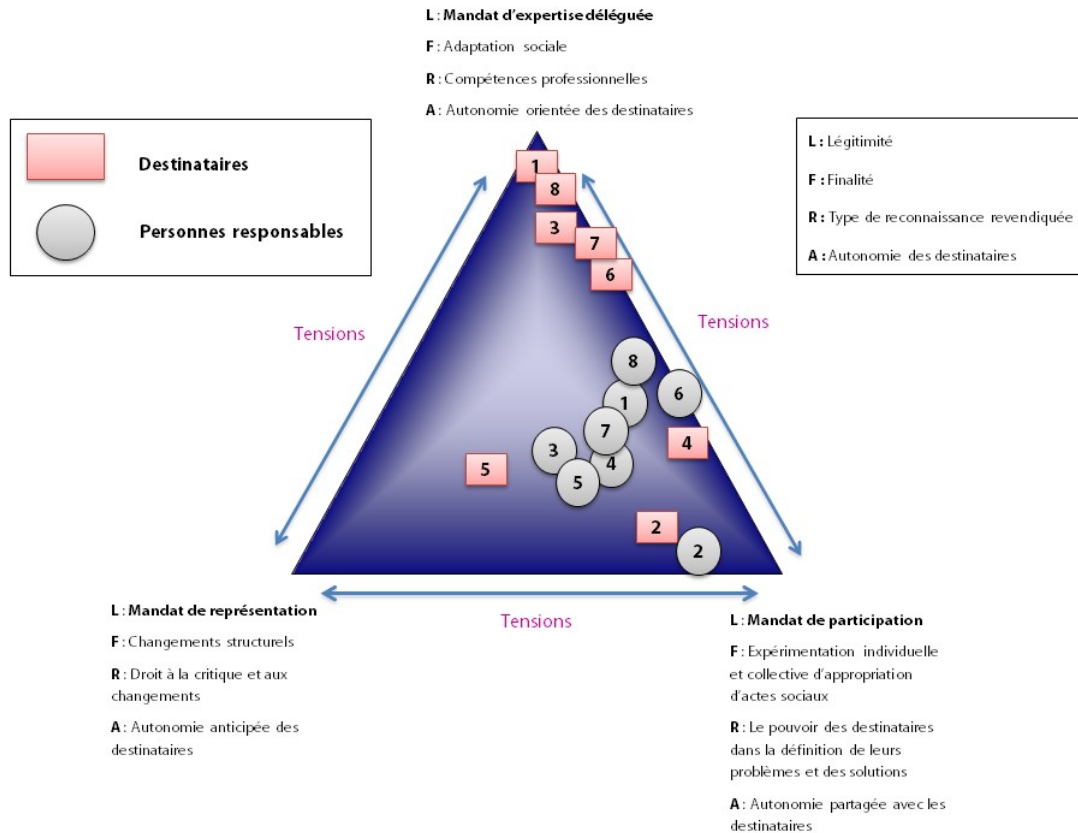


SCHÉMA 2

Positionnements désirés de l'action communautaire selon 8 responsables et 8 destinataires d'organismes



BIBLIOGRAPHIE

- ALBEROLA, É. ET DUBÉCHOT, P. (2012). La notion d'autonomie dans le travail social : L'exemple du RMI/RSA. *Vie sociale*, (1), 145-156.
- CHAUFFAUT, D., DAVID, E., ALDEGHI, I., COHEN-SCALI, V., MAHE, T. ET BOUSCASSE, M. (2003). La notion d'autonomie dans le travail social : l'exemple du RMI. *Cahier de recherche du Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CRÉDOC)*, (186).
- CHAUVIÈRE, M. (2017). Postface. Dans D. Argoud, M. Becquemin, C. Cossée et A.-C. Oller (dir.), *Les nouvelles figures de l'usager. De la domination à l'émancipation ?* (p.211-215). Paris : Presses de l'EHESP.

- DESGAGNÉ, S. (1997). Le concept de recherche collaborative : l'idée d'un rapprochement entre chercheurs universitaires et praticiens enseignants. *Revue des sciences de l'éducation*, 23(2), 371-393.
- FONTAINE, A. (2013). La quête d'autonomie de l'action communautaire au Québec. Mission ou illusion collective ? *Le Sociographe, Hors-série*, 6, 204-219.
- HACHE, É. (2007). Néolibéralisme et responsabilité. *Raisons politiques*, 4(28), 4-10.
- JOUAN, M. ET LAUGIER, S. (2009). Présentation. Dans Jouan et Laugier (dir.), *Comment penser l'autonomie ? Entre compétences et dépendances* (p. 1-16). Paris : PUF.
- LE COADIC, R. (2006). L'autonomie, illusion ou projet de société ? *Cahiers internationaux de sociologie*, (121), 317-340.
- MONGEAU, P. (2008). *Réaliser son mémoire ou sa thèse : côté jeans et côté tenue de soirée*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- NEMER, G. (2013). L'autonomie, les contours du phénomène. *Le Sociographe, Hors-série*, 6, 13-16.
- PARAZELLI, M. ET BOURBONNAIS, I. (2017). L'empowerment en travail social. Perspectives, enseignements et limites. *Sciences & Actions Sociales*, (6), p. 1-29.
- PARAZELLI, M. ET RUELLAND, I. (2017). *Autorité et gestion de l'intervention sociale. Entre servitude et actepouvoir*. Québec : Presses de l'Université du Québec à Montréal.
- QUÉBEC. SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME ET AUX INITIATIVES SOCIALES. (2001, septembre). *L'action communautaire. Une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Québec : L'auteur.
- QUIVY, R. ET VAN CAMPENDOUT, L. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod.
- REGROUPEMENT INTERSECTORIEL DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL (RIOCM). (2016-2017). Rapport d'activités 2016-2017. Montréal : l'auteur. Récupéré de <http://www.riocm.ca/rapport-dactivites-2016-2017-riocm/>
- RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME (RQ-ACA). (2016-2017). Rapport annuel 2016-2017. Montréal : l'auteur. Récupéré de <http://www.rq-aca.org/blog/2017/09/12/rapport-annuel/>
- RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME (RQ-ACA). (2015). Les organismes d'action communautaire autonome se mobilisent : des actions gouvernementales sont exigées !. Récupéré de : <http://www.rq-aca.org/blog/2015/05/21/les-organismes-daction-communautaire-autonome-se-mobilisent-des-actions-gouvernementales-sont-exigees/>

- RICARD, L. (2010). *Autonomie et reconnaissance* (Mémoire de maîtrise publié). Montréal : Université de Montréal.
- VRANCKEN, D. (2011). De la mise à l'épreuve des individus au gouvernement de soi. *Mouvements*, 65, 11-25.
- VRANCKEN, D. ET MACQUET, C. (2012). Focus — Du travail sur soi au gouvernement de soi. *Informations sociales*, 1(169), 76-79.
- WEBER, M. (2011). De la sociologie compréhensive. *Les cahiers psychologie politique*, 19. Récupéré de : <http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=1950>
- WHITE, D. (2012). L'institutionnalisation de la résistance : la politique québécoise de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire. *Cahiers de recherche sociologique*, 53, 89-120.
- WHITE, D. ET L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE, CENTRE DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (CPDS), Université de Montréal. (2008). *La gouvernance intersectorielle à l'épreuve : Évaluation de la mise en œuvre et des premières retombées de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire*, Montréal : Université de Montréal, Centre de recherche sur les politiques et le développement social (CPDS). Récupéré de : http://www.frqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/WHITE_RAPPORT_FINAL-b%281%29.pdf